

Fiche de poste n°	FP119-2016
Fonction :	ENS
Nature :	IS
Spécialité :	C0071 - E1D SPE
Discipline :	/
Affectation :	0721403J
Rattachement :	PRISON LE MANS
Commentaire support SIAM :	

Intitulé	Enseignant à l'Unité Locale d'Enseignement en Maison d'Arrêt
Affectation et situation administrative	Maison d'arrêt « Les Croisettes » Le Mans- Coulaines
Résidence administrative principale	Maison d'arrêt « Les Croisettes » Le Mans- Coulaines
Lieu de travail	Maison d'arrêt « Les Croisettes » Le Mans- Coulaines
Secteur d'intervention	Maison d'arrêt « Les Croisettes » Le Mans- Coulaines
Missions	<ul style="list-style-type: none"> - un poste de directeur d'école de deux classes et plus, deux postes d'adjoints - accueillir les arrivants et assurer l'enseignement (niveaux variés) - accompagner éventuellement des cours par correspondance, - s'intéresser aux pratiques relatives à la lutte contre l'illettrisme et au FLE (français langue étrangère) - travailler en équipe avec les autres enseignants(e)s pour coordonner les interventions - travailler en concertation et coordination avec les autres personnels de la maison d'arrêt et les partenaires - contribuer au soutien à la personne et à l'ouverture aux différentes formes d'accès aux savoirs
Compétences/ expérience/ qualifications/ requises :	<ul style="list-style-type: none"> - être enseignant, de préférence spécialisé option F - pour le directeur, être aussi sur la liste d'aptitude de directeur d'école comportant deux classes et plus - capacité à individualiser sa pratique pédagogique - connaître les modalités de fonctionnement d'un service scolaire en maison d'arrêt - respecter les règles déontologiques et de sécurité spécifiques au milieu carcéral - être capable de prendre le recul et la distanciation indispensables au bon fonctionnement du poste. - capacité à travailler en équipe et à analyser des pratiques professionnelles. - posséder des qualités relationnelles (écoute, négociation, coopération) et une réelle faculté d'adaptation. - savoir utiliser l'informatique et contribuer à des tâches administratives (suivi des parcours, composition des groupes...) - rendre compte de ses activités notamment auprès du Responsable Local de l'Enseignement
Quotité de travail	<ul style="list-style-type: none"> - enseignement dans le cadre d'une obligation réglementaire de service aménagé <ul style="list-style-type: none"> • service dû : 21 heures hebdomadaires réparties sur au moins 7 demi-journées + éventuelles heures supplémentaires. Participation aux réunions de coordination et de concertation, à l'organisation et la surveillance des examens... • le service d'enseignement de l'établissement doit fonctionner entre 38 à 40 semaines : ainsi par péréquation et annualisation des heures dues, l'enseignant(e) nommé(e) sera amené(e) à étaler son service au-delà des 36 semaines de l'année scolaire classique. • participation aux stages de formation nationaux et régionaux. - l'enseignant est placé sous la double autorité de l'éducation nationale (IEN-ASH et Proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale)
Durée de la mission	Poste à exigences particulières